

MODULES
HOSPITALISATION
MATERNITE
SOINS MEDICAUX
APPAREILLAGE
CURE



MODULE
OPTIQUE



MODULE
DENTAIRE



MODULE
PREVENTION

NATURE DES ACTES

HOSPITALISATION MEDICALE ET CHIRURGICALE

Frais de séjour
 Honoraires : praticiens signataires d'un Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée
 Honoraires : praticiens non signataires d'un Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée
 Chambre particulière (y compris en psychiatrie) limitée à 30 jours par an
 Chambre particulière en ambulatoire (durée 10 jours par an)**
 Hôtel hôpital (limité à 4 jours par an)
 Forfait journalier illimité
 Participation forfaitaire sur actes > 120 €
 Frais de transport
 Frais de télévision (limité à 60 € par an)

HOSPITALISATION REPOS/REEDUCATION/CONVALESCENCE/READAPTATION/MOYEN SEJOUR

Frais de séjour
 Honoraires : praticiens signataires d'un Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée
 Honoraires : praticiens non signataires d'un Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée
 Chambre particulière (y compris en psychiatrie) limitée à 30 jours par an
 Chambre particulière en ambulatoire (durée 10 jours par an)**
 Forfait journalier illimité
 Participation forfaitaire sur actes > 120 €
 Frais de transport
 Frais de télévision (limité à 60 € par an)

SOINS MEDICAUX

Consultations, visites généralistes, spécialistes : praticiens signataires d'un Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée
 Consultations, visites généralistes, spécialistes : praticiens non signataires d'un Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisé
 Examens de radiologie : praticiens signataires d'un Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée
 Examens de radiologie : praticiens non signataires d'un Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée
 Auxiliaires médicaux
 Laboratoire
 Pharmacie : médicaments au Service Médical Rendu majeur, taux à 65%
 Pharmacie : médicaments au Service Médical Rendu modéré, taux à 30%
 Pharmacie : médicaments au Service Médical Rendu faible, taux à 15%
 Soins à l'étranger (sous réserve de la prise en charge par le Régime Obligatoire et sur la base du Régime Obligatoire)

APPAREILLAGE

Petit appareillage
 Grand appareillage, orthopédie
 Appareils acoustiques (sur achat: limité à 2 fois par an et par bénéficiaire)
 Fauteuil Roulant

CURE THERMALE

Honoraires : praticiens signataires d'un Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée
 Honoraires : praticiens non signataires d'un Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée
 Etablissement thermal
 Transport, hébergement
 Participation Mutuelle limitée à la dépense engagée (par an et par bénéficiaire)

OPTIQUE

Pour les adultes (+18 ans), remboursement limité à un équipement (1 monture + 2 verres) par période de 2 ans sauf en cas d'évolution de la vue, auquel cas la prise en charge de la mutuelle est annuelle. La période de 2 ans est appréciée et se renouvelle à la date d'acquisition de l'équipement optique. Pour les enfants, remboursement limité à un équipement par an. Le remboursement de la monture est plafonné à 150 €

Paire de lunettes avec 2 verres simples
 Paire de lunettes avec 1 verre simple et 1 verre complexe
 Paire de lunettes avec 2 verres complexes
 Paire de lunettes avec 1 verre simple et 1 verre très complexe
 Paire de lunettes avec 1 verre complexe et 1 verre très complexe
 Paire de lunettes avec 2 verres très complexes
 Lentilles prises en charge par le Régime Obligatoire (par an et par bénéficiaire)
 Lentilles non prises en charge par le Régime Obligatoire (par an et par bénéficiaire)

DENTAIRE (1)

Consultations, soins, parodontologie et radios
 Inlays / Onlays
 Inlay core avec et sans clavette (limité à 5 inlay core / an)
 Prothèses prises en charge par le Régime Obligatoire (limité à 5 prothèses / an)
 Prothèses non prises en charge par le Régime Obligatoire
 Orthodontie prise en charge par le Régime Obligatoire
 Orthodontie non prise en charge par le Régime Obligatoire
 Parodontologie non prise en charge par le Régime Obligatoire

PREVENTION

Prise en charge du ticket modérateur des actes de prévention remboursés par le Régime Obligatoire
MEDECINE COMPLEMENTAIRE
 Ostéopathe-Chiropracteur-Biokiné-Microkiné-Acupuncteur-Diététicien-Nutritionniste-Micronutritionniste-Naturopathe-Kinésithérapeute (méthode Mézières)-Psychomotricien-Sophrologue-Homéopathe-Pédicure-Podologue-Psychologue (Plafond par séance et par bénéficiaire, limité à 3 séances/an) **
 Pharmacie prescrite non remboursable (y compris les vaccins) (Plafond par an par bénéficiaire)

Une garantie Assistance est incluse dans votre contrat.

(1) Sous réserve de l'avis médical et technique du Dentiste-Consultant de la Mutuelle. Devis obligatoire pour tout traitement prothétique.
 ** Les taux indiqués s'appliquent au montant du tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale et comprennent l'intervention du régime obligatoire de l'assuré.
 ** pour connaître le détail de ces remboursements, voir la notice d'information.
 Les dépassements d'honoraires sont pris en charge uniquement pour les praticiens du secteur 2. Le secteur non conventionné est remboursé sur la base du tarif d'autorité.
 RO = Régime Obligatoire. Les garanties respectent l'ensemble des règles des contrats responsables.

	ESSENTIELLE	INTERMEDIAIRE	CONFORT
REMBOURSEMENT MUTUELLE (TAUX REGIME OBLIGATOIRE INCLUS)*			
Frais de séjour	100%	100%	100%
Honoraires : praticiens signataires d'un Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée	100%	150%	200%
Honoraires : praticiens non signataires d'un Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée	100%	125%	150%
Chambre particulière (y compris en psychiatrie) limitée à 30 jours par an	25 €	50 €	50 €
Chambre particulière en ambulatoire (durée 10 jours par an)**	20 €	20 €	20 €
Hôtel hôpital (limité à 4 jours par an)	25 €	50 €	50 €
Forfait journalier illimité	OUI	OUI	OUI
Participation forfaitaire sur actes > 120 €	OUI	OUI	OUI
Frais de transport	100 %	100 %	100 %
Frais de télévision (limité à 60 € par an)	2 € / jour	2 € / jour	2 € / jour
Frais de séjour	100%	100%	100%
Honoraires : praticiens signataires d'un Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée	100%	150%	200%
Honoraires : praticiens non signataires d'un Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée	100%	125%	150%
Chambre particulière (y compris en psychiatrie) limitée à 30 jours par an	25 €	50 €	50 €
Chambre particulière en ambulatoire (durée 10 jours par an)**	20 €	20 €	20 €
Forfait journalier illimité	OUI	OUI	OUI
Participation forfaitaire sur actes > 120 €	OUI	OUI	OUI
Frais de transport	100 %	100 %	100 %
Frais de télévision (limité à 60 € par an)	2 € / jour	2 € / jour	2 € / jour
Consultations, visites généralistes, spécialistes : praticiens signataires d'un Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée	100 %	150 %	200 %
Consultations, visites généralistes, spécialistes : praticiens non signataires d'un Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisé	100 %	125 %	150 %
Examens de radiologie : praticiens signataires d'un Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée	100 %	150 %	200 %
Examens de radiologie : praticiens non signataires d'un Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée	100 %	125 %	150 %
Auxiliaires médicaux	100 %	100 %	100 %
Laboratoire	100 %	100 %	100 %
Pharmacie : médicaments au Service Médical Rendu majeur, taux à 65%	100 %	100 %	100 %
Pharmacie : médicaments au Service Médical Rendu modéré, taux à 30%	100 %	100 %	100 %
Pharmacie : médicaments au Service Médical Rendu faible, taux à 15%	100 %	100 %	100 %
Soins à l'étranger (sous réserve de la prise en charge par le Régime Obligatoire et sur la base du Régime Obligatoire)	100 %	100 %	125 %
Petit appareillage	100 %	100 %	100 %
Grand appareillage, orthopédie	100 %	100 %	100 %
Appareils acoustiques (sur achat: limité à 2 fois par an et par bénéficiaire)	100 %	100 % + 300 €	100 % + 600 €
Fauteuil Roulant	100 %	100 %	100 %
Honoraires : praticiens signataires d'un Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée	100 %	100 %	100 %
Honoraires : praticiens non signataires d'un Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée	100 %	100 %	100 %
Etablissement thermal	100 %	100 %	100 %
Transport, hébergement	100 %	100 %	100 %
Participation Mutuelle limitée à la dépense engagée (par an et par bénéficiaire)	100 €	200 €	300 €
Paire de lunettes avec 2 verres simples	RO + 80 €	RO + 90 €	RO + 102 €
Paire de lunettes avec 1 verre simple et 1 verre complexe	RO + 155 €	RO + 180 €	RO + 210 €
Paire de lunettes avec 2 verres complexes	RO + 230 €	RO + 270 €	RO + 318 €
Paire de lunettes avec 1 verre simple et 1 verre très complexe	RO + 155 €	RO + 180 €	RO + 210 €
Paire de lunettes avec 1 verre complexe et 1 verre très complexe	RO + 230 €	RO + 270 €	RO + 318 €
Paire de lunettes avec 2 verres très complexes	RO + 230 €	RO + 270 €	RO + 318 €
Lentilles prises en charge par le Régime Obligatoire (par an et par bénéficiaire)	100 %	100 %	100 %
Lentilles non prises en charge par le Régime Obligatoire (par an et par bénéficiaire)	- + 60 €	- + 130 €	- + 180 €
Consultations, soins, parodontologie et radios	100 %	100 %	100 %
Inlays / Onlays	125 %	225 %	300 %
Inlay core avec et sans clavette (limité à 5 inlay core / an)	125 %	225 %	300 %
Prothèses prises en charge par le Régime Obligatoire (limité à 5 prothèses / an)	125 %	225 %	300 %
Prothèses non prises en charge par le Régime Obligatoire	-	100 €	150 €
Orthodontie prise en charge par le Régime Obligatoire	125 %	200 %	200 %
Orthodontie non prise en charge par le Régime Obligatoire	-	50 €	100 €
Parodontologie non prise en charge par le Régime Obligatoire	-	50 €	100 €
Prise en charge du ticket modérateur des actes de prévention remboursés par le Régime Obligatoire	OUI	OUI	OUI
Ostéopathe-Chiropracteur-Biokiné-Microkiné-Acupuncteur-Diététicien-Nutritionniste-Micronutritionniste-Naturopathe-Kinésithérapeute (méthode Mézières)-Psychomotricien-Sophrologue-Homéopathe-Pédicure-Podologue-Psychologue (Plafond par séance et par bénéficiaire, limité à 3 séances/an) **	20 €	30 €	40 €
Pharmacie prescrite non remboursable (y compris les vaccins) (Plafond par an par bénéficiaire)	20 €	30 €	50 €